



Rapport du Conseil Consultatif Citoyen

sur « le monde d'après ».

Confronter les points de vue, échanger des idées, effectuer des propositions, nourrir les réflexions, tels sont les objectifs du Conseil consultatif citoyen du département du Lot-et-Garonne.

PREAMBULE

Le Conseil consultatif Citoyen du Lot et Garonne a été créé pour répondre à la volonté du Département de devenir un département « d'Initiatives Citoyennes ». Son rôle est consultatif. Il donne son avis sur les différents dossiers qui lui sont soumis par la présidence du département, formule des propositions sur des projets en relation avec les compétences du département, étudie les projets déposés dans les cadres du Budget participatif citoyen et du Droit d'Initiative citoyenne et répond aux demandes formulées par la présidence du département.

Le premier Conseil Consultatif Citoyen a été installé en septembre 2019. Il est composé de 50 membres, 42 citoyens représentant les 21 cantons du département (21 femmes et 21 hommes) et 8 élus départementaux désignés par l'Assemblée départementale.

La présidente du département Sophie BORDERIE a réuni les membres du Conseil Consultatif Citoyen le 6 mai 2020, en visioconférence, afin de faire un point sur la façon dont le département avait vécu et géré la crise du COVID-19.

Elle a commenté le rapport des services du 30 avril sur l'impact de la crise dans le département, souligné que le Conseil départemental avait été présent et efficace et rendu un hommage aux agents de la collectivité dont l'investissement a permis un bon fonctionnement des services dans cette période difficile.

Madame la Présidente a ensuite esquissé les atouts du département qui ont permis de limiter l'impact de la crise en Lot et Garonne : proximité, circuits-courts, citoyenneté, développement durable,...

Elle a enfin rappelé le rôle de premier plan que le Conseil Consultatif Citoyen doit jouer dans le processus de reconstruction après la crise.

Elle a défini la feuille de route de nos réflexions en trois questions :

- Quelles leçons tirer de cette pandémie ?
- Quel « après » est-il souhaitable et possible de construire collectivement ?
- Quelles actions, mesures, initiatives pourraient être prises au niveau local dans les mois et années à venir ?

Nos propositions doivent s'inscrire dans le cadre d'une « ambition réaliste ».

Le but de ce rapport, que la présidente s'est engagée à présenter à l'assemblée départementale, est d'alimenter la décision politique

I. CONTEXTE

Au-delà de l'impact sanitaire de la crise, le confinement décrété par nos gouvernants a eu des effets très importants sur le tissu économique du département et sur la cohésion sociale.

Une étude de la CCI du Lot et Garonne dès le début du confinement a montré que 88% des entreprises du département ont été impactées, 39% ont dû fermer et 60% ont eu à subir une baisse de chiffre d'affaires de plus de 50%

Plus de 7000 entreprises du département ont dû avoir recours à une aide de l'Etat ou à du chômage partiel (près de 35000 salariés).

Les secteurs les plus touchés ont été, comme au plan national, le commerce, l'hébergement, la restauration, la construction.

Le monde agricole, touché de plein fouet par la crise fera l'objet de propositions spécifiques dans le rapport du Conseil Consultatif Citoyen, tout comme le monde associatif et culturel qui a perdu l'essentiel de son activité habituelle (manifestations annulées, rassemblements interdits, activités sportives en sommeil) et va traverser une période très difficile.

Mais l'impact a été particulièrement sévère pour les populations les plus fragiles du département. La conséquence est une augmentation immédiate des aides de solidarité gérées par le département, qui a décidé d'autoriser le cumul RSA/salaires dans le secteur agricole afin de faire face au risque de pénurie alimentaire.

Enfin, la conséquence inéluctable et générale de la crise est une révision obligatoire du budget primitif du département qui devait être adopté le 10 avril 2020.

Hausse des dépenses de solidarité, baisse substantielle des recettes, surcoût lié aux dépenses engendrées par la réponse à la crise ont conduit les élus à revoir globalement le budget primitif.

En conclusion, la crise a montré les limites d'un système à bout de souffle où délocalisations à outrance, dépendances de l'extérieur sur des produits de première nécessité, circuits de distribution hégémoniques, pertes des relations sociales, modèle agricole obsolète ont conduit à la catastrophe.

Mais cette crise a permis aussi de révéler une capacité à innover, réinventer, qui ne doit pas rester lettre morte. De nombreuses initiatives ont vu le jour dans tous les

secteurs, une solidarité accrue avec les personnes les plus vulnérables s'est mise en place.

C'est sur ces bases que nous avons construit notre réflexion pour répondre à la demande de la présidente du département.

II. LE CADRE GENERAL

Les membres du bureau du Conseil Consultatif Citoyen se sont donc réunis le mardi 19 mai, en visioconférence, afin de préparer les modalités d'un échange concret en séance plénière permettant de répondre au mieux et de la façon la plus utile à cette demande.

Ils ont tout d'abord fait le constat que le débat qui a suivi l'intervention de Madame la Présidente a été extrêmement riche et varié. De très nombreuses thématiques ont été abordées et beaucoup d'entre elles concernent directement l'avenir. Cependant, compte tenu des délais impartis et selon les termes employés par Madame la Présidente, il faudra avoir « une ambition réaliste ».

Le second constat des membres du bureau a été le suivant : la plupart des thèmes soulevés sont l'expression d'un questionnement plus ancien, puisque beaucoup d'entre eux ont fait l'objet d'une proposition de sujets à aborder en Conseil par plusieurs de ses membres.

Il est évident que ces nombreuses interventions ne peuvent pas être traitées de manière étroite : la plupart font appel à de multiples services et à de multiples acteurs politiques, au niveau local, régional ou central. De plus, il est indispensable de ne pas revenir sur le passé mais de regarder résolument vers l'avenir. Il est donc nécessaire de choisir de travailler sur ce qui sera directement utilisable par le Conseil départemental et qui pourra alimenter la décision politique.

Comment, au niveau du département de Lot et Garonne, se saisir de cette opportunité de ne pas redémarrer comme avant, en développant, dans le cadre de ses compétences, de meilleures pratiques et en créant les conditions permettant de réaliser des objectifs ambitieux, allant dans le sens de l'Histoire nouvelle qui s'annonce ?

Comment devenir un exemple en multipliant les initiatives qui intégreront ce qui est bon pour l'humain sans pour autant repartir des siècles en arrière (le passé ne reviendra pas) ?

Quelles sont les attentes de nos concitoyens, d'une collectivité comme le département dans la gestion de risques futurs ?

Tous ces questionnements sont légitimes mais les propositions ne peuvent pas se limiter à un catalogue de propositions à court terme déjà ressassées depuis des décennies.

Même s'il est nécessaire de les rappeler car elles ne sont toujours pas mises en œuvre, il est important aussi de fixer des objectifs plus ambitieux à plus long terme car de l'action des élus d'aujourd'hui dépend la vie de demain pour nos enfants.

III. LA METHODE

Les membres du bureau du Conseil Consultatif Citoyen, après discussion et partage d'informations, ont proposé, à l'unanimité, aux membres du Conseil Consultatif Citoyen de travailler sur le programme qui fait l'objet de la mission de la **MIETEE** (Mission d'Information et d'Evaluation sur la Transition Ecologique et Energétique), afin d'apporter leur regard et leurs préconisations sur des thématiques à développer dans une perspective de développement durable. Cette proposition a été validée par les membres du conseil en séance plénière.

Les thèmes, en lien avec les compétences départementales, pourraient être les suivants :

Sur la transition énergétique : la lutte contre la précarité énergétique (énergies renouvelables, rénovation thermique), la transformation de nos comportements (mobilité) ;

Sur la transition écologique : l'agriculture (accompagnement de la transition agro-alimentaire, évolution des modes de production, choix de vie en milieu rural).

Par ailleurs, compte tenu de la transversalité indispensable et de l'interaction entre ces différents domaines, il faudra aussi penser au **numérique** (son importance, son partage, son apprentissage...).

Les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont été invités à produire une contribution écrite sur la plateforme Partage47, sur tout ou partie des thèmes proposés : idées, souhaits, préconisations, exemples de bonnes pratiques y ont été déposés et ensuite synthétisés.

Il a été décidé en séance plénière (visioconférence) du 27 juin que chaque proposition sera affectée d'un indicateur de priorité. Par thème, les deux plus prioritaires ont été placées en tête de chaque chapitre. Les autres sont réputées de priorité 3, c'est-à-dire moins prioritaires pour nous, mais tout aussi souhaitables.

IV. PROPOSITIONS - AVIS

1) TRANSITION ENERGETIQUE

a) La mobilité

Les membres du Conseil font le constat que lors du confinement on a nationalement pu remarquer une baisse importante des niveaux de pollution due à la circulation automobile. Ils proposent que le département s'engage plus fortement sur le développement de moyens plus doux et moins carbonés de déplacement en :

- **Proposer au personnel du département une utilisation accrue et plus régulière du télétravail, particulièrement le vendredi, pour réduire l'impact des déplacements sur l'environnement.**
- **Subventionner les projets de véhicules partagés mis en place par les collectivités locales.**
- **Abondant les primes d'Etat pour l'acquisition de vélos électriques**
- **Prendre exemple sur l'initiative d'Albret Communauté qui a intégré le réseau de covoiturage REZO POUCE, pour diffuser le concept sur l'ensemble du département.**
- **Accélérant la liaison des pistes cyclables entre elles et en favorisant la mobilité en vélo.**
- **Créant des endroits couverts en centre de ville et villages pour stationner les vélos et recharger les vélos électriques.**
- **Créant des parkings style covoiturage pour laisser son véhicule et louer un vélo et ainsi accéder au centre ville des communes pour désengorger les centres villes et permettre un mieux pour les commerçants.**

Les membres du Conseil consultatif émettent à l'unanimité le vœu que le département travaille en collaboration plus étroite avec la région afin d'augmenter dans les lignes SNCF locales le nombre de wagons et/ou le nombre de trains, notamment le vendredi soir, pour dissuader de l'usage de la voiture.

b) Le tourisme vert

Les membres du Conseil font le constat que les contraintes de déplacement imposées par la crise sanitaire pour la période estivale vont conduire de

nombreux urbains à privilégier le tourisme dans notre région (le département a d'ailleurs lancé une campagne en ce sens). Il faut pérenniser cette tendance et capitaliser sur la saison 2020 en :

- **Menant rapidement une mission d'enquête et de bilan de la saison touristique 2020, afin d'identifier les pistes à développer pour les prochaines années.**
- **Favorisant l'hébergement des cyclotouristes (gîtes)**
- **Réalisant une carte des pistes cyclables avec prestations de services, gîtes, réparateurs, points d'eau, etc.**

c) Les énergies domestiques

La part du résidentiel (chauffage, climatisation, etc.) dans les émissions de GES est de 17%. C'est une part sur laquelle on peut agir en accélérant le processus de sortie des énergies fossiles, en aidant autant que possible les particuliers, les entreprises et les collectivités à se tourner vers les énergies renouvelables et en favorisant fortement la réhabilitation des bâtiments. Pour cela nous proposons que le département œuvre à :

- **Mettre en place un système d'avance de trésorerie sous forme de prêt à taux zéro qui serait remboursé par les économies réalisées sur la consommation d'énergie après les travaux**
- **Travailler avec la représentation nationale pour modifier les règles d'urbanisme aberrantes contraires aux règles d'économies d'énergie que l'on souhaite mettre en place. (Exemples : il est interdit de peindre des toits en blanc ou de créer des toitures végétalisées, alors qu'on autorise l'installation de menuiseries noires qui sont de vrais radiateurs solaires, etc...).**
- **Créer un parc immobilier départemental basé sur la réhabilitation de bâtiments anciens, rentabilisé par la revente aux particuliers après travaux ou après X mois de location**

- **Accompagner plus fortement les particuliers dans la rénovation des bâtiments et envisager une aide spécifique pour les populations les plus fragiles souvent les plus impactées par la précarité énergétique.**
- **Mettre en place une aide accrue à l'installation de panneaux solaires et de mini éoliennes chez les propriétaires, avec une incitation financière à l'achat de matériel de fabrication française.**
- **Accompagner les décisions nationales visant à réduire les conduites et comportements contraires aux objectifs d'économies d'énergie que nous souhaitons (exemple : interdiction des terrasses chauffées).**

Les membres du conseil consultatif souhaitent que le département prenne une délibération interdisant toute action de recherche ou d'extraction d'huile ou de gaz de schiste.

Nota : il nous paraît important que le département aide et privilégie toutes les actions et tous les projets de dimension locale qui ont un impact environnemental maîtrisé et limité.

d) Les énergies de demain

La part des transports dans la production de GES est de 30%. Elle est la plus importante. Il est urgent de réfléchir aux moyens de transport de demain, et pour cela innover sur de nouvelles techniques connues et prometteuses. Le département pourrait :

- **Créer les conditions d'installation d'un cluster de recherche et ouvrir un laboratoire libre de développement des moteurs de demain, moteurs à air comprimé, à hydrogène, à aimant, à eau, etc.**
- **Installer des centrales à biomasse par combustion, génératrices de chaleur et d'électricité pour alimenter habitations et industries. L'électricité produite peut être utilisée pour générer de l'hydrogène décarboné par électrolyse de l'eau.**

2) TRANSITION ECOLOGIQUE

a) Production locale et distribution en circuit court

Le confinement a mis en évidence la prise de conscience de l'intérêt de produire localement pour avoir l'autonomie alimentaire. Il faudrait donc :

- **Au niveau de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, favoriser la consolidation des réseaux locaux de distribution courts plutôt que de « laisser se développer » de grosses unités centrales de distribution agroalimentaires.**
- **Aider à l'implantation de petites zones de productions maraîchères bio en périphéries des villes pour favoriser les circuits courts**

b) Promotion des productions locales

De nombreuses remarques ont fait état d'une méconnaissance des circuits courts et des modes de distributions locaux. Il conviendrait que le département :

- **Instaure des visites de structures agricoles pour les scolaires et accentue la présence des repas bio dans les cantines.**
- **A travers une campagne de labellisation « Produit du lot et Garonne », incite tous les circuits de distribution, y compris les grandes surfaces, à créer des « coins Lot et Garonne » avec les produits locaux labellisés.**
- **Relance la journée développement durable avec un concours.**
- **Recense les producteurs et les lieux de distribution, commerces de proximité, marchés, ventes à la ferme et les rendez-vous visibles : site internet, cartes papier à distribuer aux Lot et Garonnais, aux touristes, aux entreprises (CE), établisse un passeport gourmand.**

c) Développement d'un autre modèle agricole

Le modèle agricole actuel a montré ses limites. Il faut penser et inventer un nouveau modèle, plus respectueux de l'environnement, liant agriculture et alimentation. Ce nouveau modèle devrait faire basculer le monde agricole vers plus d'emplois. Nous proposons de :

- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs pour remplacer les départs en retraite, par des aides ciblées sur le foncier (type Terre de Liens). Il faut augmenter le nombre d'agriculteurs plutôt que privilégier la course à l'hectare.
- Réserver les aides aux agriculteurs qui produisent pour l'alimentation des populations, contrairement aux « energiculteurs » qui produisent pour alimenter des usines de méthanisation.
- Encourager la diversification agricole, notamment pour des fruits oléagineux, très consommés, mais importés, l'agroforesterie ou l'horticulture (les importations de fleurs et plantes ont un impact très fort sur l'environnement).
- Favoriser la valorisation des déchets verts en énergie et/ou produits fertilisants.
- Accompagner les projets de végétalisation (toits, murs, friches, etc...) avec des plantes locales qui favorisent les insectes pollinisateurs
- Accompagner la création ou le développement des jardins familiaux et/ou partagés (sur des friches industrielles, par exemple).
- Promouvoir la récupération des eaux de pluie et de ruissellement et se raccorder au réseau d'eau non potable utilisé actuellement par les agriculteurs.
- Soutenir le développement de surfaces en agriculture biologique ou à haute valeur environnementale prouvée.
- Développer les circuits de découverte du type « de ferme en ferme » qui permettent de faire connaître la campagne aux citadins et d'améliorer les connaissances des consommateurs.

d) Distribution alimentaire

Un rapport de l'ADEME constate parfois une surproduction alimentaire qui n'est pas correctement distribuée et est jetée. Nous proposons donc de :

- **Valoriser les surplus ou les produits ne pouvant intégrer ou demeurer dans les circuits habituels de distribution, par des réductions d'impôts ou des transformations. (cf expérimentation « Faut qu'on serve » dans la Drôme).**
- **Lutter contre le gaspillage par une distribution plus efficiente des surplus alimentaires et envisager ou réexaminer d'autres circuits de distribution s'adressant aux personnes précaires, bénéficiant ou non des dispositifs d'aide, pour leur permettre de mieux utiliser ces surplus par des accompagnements ou des apprentissages de transformation adaptés.**
- **Associer étroitement les producteurs, les bénéficiaires et les collectivités territoriales dans le cadre, par exemple de régies de quartier ou de régies de territoire.**
- **Imaginer et œuvrer au redéploiement et au renouveau des « tournées de commerçants » dans les communes les plus isolées.**

Plus globalement, des ONG, des chercheurs ont travaillé sur la possibilité de créer une branche supplémentaire « Alimentation » de notre système d'Assurances Sociales. Ceci permettrait de garantir à tout citoyen une alimentation minimum, de qualité, issue essentiellement de produits locaux.

Il serait intéressant que les élus du département s'intéressent à cette proposition afin d'accompagner la représentation nationale dans une démarche pilote.

e) L'eau

Au-delà de la problématique agricole spécifique en matière de gestion des ressources en eau, tous les citoyens devraient avoir à l'esprit que ces ressources risquent de se raréfier à cause d'une pluviométrie plus aléatoire. Le département devrait encourager toutes les initiatives visant à réduire la consommation des ménages et à mieux gérer les ressources. Nous proposons que le département puisse :

- **Aider fortement les particuliers dans la mise aux normes des installations d'assainissement individuelles pour une meilleure protection des ressources en eau.**
- **Aider au financement de systèmes de récupération d'eaux pluviales performants et clos (afin d'éviter la prolifération des moustiques), installés par les particuliers ou les collectivités.**
- **Equiper son patrimoine immobilier de systèmes de récupération des eaux de pluie à destination des usages d'eau non potable.**
- **Mesurer les efforts menés par l'agriculture, les industriels agro-alimentaires, les autres types d'entreprises dans l'économie de la ressource « eau potable ». Faut de quoi notre département sera rapidement concerné par la question de l'accès de toute sa population à de l'eau « saine ».**

f) Gestion de l'environnement et de la biodiversité

Afin de transmettre aux générations futures un environnement vivable, il est urgent de repenser nos modèles comportementaux. Le département peut avoir une action positive essentielle dans cette démarche en :

- **Participant par la communication, à l'éducation des habitants, dès l'école, à réutiliser les épluchures et divers déchets de cuisine et jardin, pour être consommés par des lombrics, ou des poules ; à consommer des produits locaux de saison.**
- **Rédigeant à l'intention des élus un protocole d'orientation vers zéro déchet dans toutes les structures des collectivités territoriales.**
- **Incitant les entreprises à entretenir l'environnement de leurs bâtiments commerciaux et industriels avec plantes et fleurs invitant les insectes pollinisateurs, qui pour un grand nombre se renouvellent d'une année à l'autre.**
- **Favorisant la gestion des grands espaces verts (non encore fleuris) par des moutons, poneys qui pourraient être l'objet de nouvelles**

entreprises de jardinage : lesquelles déplaceraient leurs animaux au lieu de tondeuses bruyantes et consommatrices de carburant.

- Encourageant la réduction des déchets domestiques (mais aussi de toutes cuisines collectives et de restaurants) compostables (lombrics et autres composteurs), ou consommables par des volailles qui s'en régèleraient.
- Aidant à proscrire la publicité dans les boîtes aux lettres, par la distribution d'étiquette STOP PUB avec le journal d'infos départemental.

3) LE NUMERIQUE

a) L'information et la communication

On constate un déficit d'information en matière de numérique alors que de nombreux travaux et services sont mis en œuvre. Le département devrait donc travailler sur :

- L'information sur le déploiement des infrastructures et les travaux en cours
- Le recensement des services numériques disponibles (bus numérique, permanences, etc.)

b) Lutte contre la fracture numérique

Il est unanimement constaté qu'une partie de la population, souvent âgée, n'a pas la capacité à utiliser les outils numériques de plus en plus développés dans les services publics. Il conviendrait donc de mener les actions suivantes.

- Comme certaines communes l'ont fait en créant une offre d'assurance (mutuelle communale), le Département pourrait apporter une offre d'abonnement internet à tarif « modéré », accessible dans les communes rurales.
- Il y a dans « le partage de l'accès aux outils numériques performants » une piste à creuser pour trouver des lieux par bassin de vie, où ce partage est possible. Le département pourrait aider les communes qui le souhaitent dans l'équipement nécessaire.

- **Recensement et développement des moyens de lutte contre la fracture numérique (services civiques, associations, etc.)**
- **Former les collégiens aux compétences numériques du quotidien pour qu'ils forment leurs parents et grands-parents.**
- **Rendre plus accessibles aux plus démunis, par des incitations financières, les outils numériques de base.**
- **Permettre aux anciens d'avoir un accès au monde du numérique par des actions ciblées**
- **Organiser la récupération et le recyclage des ordinateurs changés par les entreprises pour équiper les foyers les plus démunis.**
- **Editer un référentiel des créateurs de sites internet marchands, à destination des agriculteurs, des artisans, des petites structures.**

c) L'informatique départementale

Comme toute invention humaine, les technologies du numérique ne sont pas fiables. La pandémie a boosté l'utilisation de ces technologies. Si demain il y a des failles ou des catastrophes en chaîne, tout s'arrête.

Par ailleurs, les risques accrus d'incendie liés au réchauffement climatique font peser une lourde menace sur les réseaux aériens de télécommunications.

- **Il faut imaginer les différents postes de travail et de décision du département sans numérique, dans une procédure dégradée et l'intégrer à un plan de risques pandémiques à l'échelle départementale.**
- **Si ce n'est pas déjà fait, envisager de doter les principaux décideurs d'outils de communication satellitaires pour pallier à l'absence de réseau.**

V. UNE VISION POUR LE FUTUR

Par ailleurs, les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont émis d'autres propositions qui dessinent plus généralement sur d'autres domaines de compétence, le futur du département tel qu'ils le voient.

1. ECONOMIE / INDUSTRIE

Le système économique actuel a montré ses failles et ses faiblesses lors de la crise du COVID. Il ne répond plus aux besoins élémentaires des populations, comme l'alimentation ou la santé. Il a dérivé vers une financiarisation à outrance de toutes les activités humaines. Le département ne doit plus financer des intérêts privés sans de fortes contreparties et garanties.

- **Créer un fond solidaire citoyen de soutien à l'économie locale, par l'épargne populaire. Les Lot et Garonnais devraient pouvoir investir leur épargne dans l'économie locale avec déduction fiscale.**
- **Imposer contractuellement le remboursement des aides publiques aux entreprises qui sont rachetées, subventionnées par le département, et qui licencient après une gestion douteuse.**
- **Mieux préparer l'accueil des personnels candidats à l'installation en Lot et Garonne, en utilisant le patrimoine immobilier existant, en œuvrant fortement pour un maintien de tous les services publics en zone rurale.**
- **Aider les entreprises à s'installer sur des friches industrielles ou des bâtiments existants afin de réduire l'impact de nouvelles constructions sur le foncier, particulièrement agricole. Si la construction est indispensable, il sera nécessaire de veiller au respect des critères environnementaux de construction, de végétalisation et de fonctionnement.**
- **Décider un moratoire sur le développement des zones commerciales démesurées qui pénalisent les commerces de centre-ville, sacrifient des terres agricoles fertiles qui seraient utiles à la production alimentaire locale et favorisent les déplacements générateurs de pollution, et définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares**

maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols.

- **Mettre en place les conditions juridiques pour privilégier au sein de l'institution départementale les achats locaux, nationaux et en dernier ressort européens de matériel, en veillant à l'absence d'obsolescence programmée et à la recyclabilité.**
- **Bannir du fonctionnement du département tout matériel en plastique à usage unique.**
- **Attribuer des aides à l'installation des entreprises proportionnelles à la taille de la commune pour favoriser l'implantation dans des communes de taille plus réduite.**
- **Travailler avec la représentation nationale pour une répartition plus égalitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes.**
- **Encourager résolument par des aides l'installation ou la reprise de toute entreprise ou artisan dans le secteur de la réparation (cycles, motoculture, voitures, électroménager,...).**
- **Mobiliser contre les traités commerciaux supranationaux qui détruisent notre agriculture locale, autorisent l'entrée sur notre territoire de produits qui ne répondent pas à ce que nous souhaitons pour notre alimentation et instaurent des échanges déséquilibrés dans nos relations avec les autres pays.**

2. SOCIAL

L'évolution des modes de vie en milieu rural a conduit à une modification profonde de nos relations avec les personnes âgées. Les liens sociaux se sont distendus, les personnes âgées sont de plus en plus isolées.

Par ailleurs, de plus en plus de jeunes ne trouvent plus leur place dans la société et se détachent de la vie sociale.

Par ses fonctions essentielles auprès de ces populations, le département a un rôle majeur à confirmer. Pour cela, il pourrait :

- **Pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes pris en charge par la protection de l'enfance, favoriser l'accès aux usages du numérique et les doter d'appareils individuels pour acquérir une autonomie, avec des formations ; proposer des formules de sensibilisation aux métiers des soins, de l'environnement et du numérique ; instaurer des activités culturelles pour élargir leurs connaissances et leur donner accès à des voies de formations diverses.**
- **Pour les personnes en difficulté d'insertion, voir avec les partenaires des programmes d'insertion par l'activité économique fondés sur la réparation ou le recyclage locaux des appareils numériques, ménagers, domestiques etc., la végétalisation des espaces "urbains", la participation aux circuits courts d'alimentation, la collecte de petits encombrants vers les déchetteries pour éviter les dépôts sauvages.**
- **Créer un site internet « départemental » et intergénérationnel pour permettre la rencontre entre des personnes âgées isolées et des "jeunes", afin de renforcer le lien entre les générations**
- **Sur la question de la distribution des repas pour les personnes dépendantes engager une réflexion départementale pour améliorer et développer les services existants.**
- **Promouvoir des Centres intercommunaux d'Action sociale, leviers de développement des solidarités du quotidien.**

3. SANTE

En 20 ans 100 000 lits fermés en France. Le système de santé a montré ses limites lors de la crise du COVID, après des années de décisions nationales visant à tout réduire et à gérer la santé selon des critères de rentabilité. L'Etat semble avoir pris la mesure du problème. Le département peut accompagner ce mouvement en :

- **Luttant contre les déserts médicaux en embauchant des médecins salariés.**
- **Travaillant à la relocalisation d'industries liées à la fourniture de matériel médical ou de médicaments. La prise de conscience de notre dépendance à la production dans les pays étrangers doit nous inciter à une réflexion sur ce qui est vital pour les humains et qui doit rester local « quoiqu'il en coûte » !**
- **Anticipant les risques pandémiques qui ne manqueront pas de survenir par l'instauration d'un « Plan de risques pandémiques départemental », en collaboration avec les institutions nationales.**
- **Soutenant les collectivités contre les fermetures de lits et d'hôpitaux.**

4. COLLEGES / EDUCATION

L'avènement de ce « monde d'après » ne se fera qu'à travers les nouvelles générations. Le département n'a aucune compétence sur l'enseignement dans les collèges, mais il pourrait suggérer, inciter à :

- **Encourager les collégiens (par des intervenants extérieurs) à « dépenser » moins d'énergie dès le plus jeune âge lors de certains cours d'initiation à la consommation moderne (l'impact énergétique du numérique croît de façon exponentielle).**

5. SECTEUR ASSOCIATIF

Le secteur associatif, par la diversité de ses activités, est un des piliers de notre vie locale et il est largement soutenu par le département. Il doit cependant contribuer à l'instauration de ce monde « d'après » et le département peut l'y aider en :

- **Incluant de nouveaux paramètres dans les critères d'attribution de subventions : respect des règles sanitaires Covid, fonctionnement durable (fournisseurs locaux, objectif zéro déchet, préservation de l'environnement), impact sur l'économie touristique : bonus aux associations qui génèrent des nuitées touristiques par leurs actions.**

VI. CONCLUSION

Nous sommes convaincus que le département du Lot et Garonne possède tous les atouts pour devenir un département modèle dans l'avenir.

Ses caractéristiques géographiques, son équilibre entre tissus urbain et rural, sa douceur de vivre, son dynamisme touristique et son ancrage agricole doivent être les piliers de son évolution, telle que décrite dans les diverses propositions de ses citoyens.

Le conseil départemental, par son action directe sur le terrain et par ses nombreux relais, doit favoriser la prise de conscience des habitants du Lot et Garonne et être le fer de lance de l'indispensable évolution vers le « monde d'après ».

L'Etat, à travers le plan d'action récemment dévoilé, semble avoir pris la mesure de l'enjeu et annonce 30 milliards d'euros pour la transition écologique et énergétique.

Le conseil départemental ne doit pas manquer le train et devrait abonder toutes les actions nationales qui peuvent trouver un terrain favorable dans le département.